



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2024-15

**Nombre de
représentants
au Comité
Syndical :**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à 10h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

***en exercice :
29
présents : 18
pouvoirs : 5***

Date de la convocation de la réunion : 19 juillet 2024

Date d'envoi des rapports : 10 septembre 2024

PRESENTS :

Mesdames Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Dominique GOMBERT, Florence PHILIPPE, Graziella PIERINI, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Emilie SAULES-LE-BARS, Sylvie TAQUET-LACAN, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT.

Messieurs Claude ASSIER, Joseph DONORE, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL, Jean VALADIER.

Absents ayant donné POUVOIR :

Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Dominique GOMBERT

Madame Geneviève CAMBON à Madame Monique ALIES

Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI

Madame Francine LAFON à Madame Michèle BUESSINGER

Monsieur Yves MAZARS à Madame Florence PHILIPPE

Absents EXCUSÉS :

Madame Sylvie BOUCHAUD

Monsieur Arnaud COMBET

Madame Gulistan DINCEL

Madame Karine HAUMAITRE

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Décision
modificative
Budget 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 19 juillet 2024.

Considérant le rapport adressé le 10 septembre 2024.

Considérant le budget primitif voté le 26 mars 2024.

Vu la délibération 2024-14 relative à la mise en œuvre des orientations sur le devenir du Conservatoire (activité et dispositions financières) votées par le Comité syndical le 16 juillet 2024.

Considérant la nécessité d'inscriptions supplémentaires en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement du budget primitif 2024, dans le cadre d'une décision modificative, présentée en annexe de la présente délibération.

La section investissement reste inchangée.



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Considérant les dépenses de fonctionnement, l'objectif fixé est une baisse de 123 350 €, répartis comme suit :

- 10 000€ par rapport à la programmation culturelle
- 113 350 par aux charges de personnel

Pour les 10 000€ de dépenses relatives à la programmation culturelle concernant différentes lignes du chapitre 11 (charges à caractère général), il convient de procéder aux modifications suivantes :

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	368 900,00 €	-5 900,00 €	363 000,00 €
6132	Locations immobilières	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
61358	Autres locations mobilières	10 000,00 €	-2 500,00 €	7 500,00 €
6238	Publicité, publications	1 500,00 €	-1 200,00 €	300,00 €
6247	Transports collectifs	3 000,00 €	-1 200,00 €	1 800,00 €

En complément, l'inscription de – 4 100€ de dépenses sur le compte 6218 (Cachets, gusos) du chapitre 12 est également sollicitée.

Concernant les dépenses relatives aux charges de personnel, afin d'intégrer d'une part le remboursement au Département de l'Aveyron des 150 300€ de la mise à disposition de deux agents, et d'autre part, les 113 350€ de réduction des dépenses relatives au charges de personnel, il convient de procéder aux modifications suivantes :

12	CHARGES DE PERSONNEL	3 278 974,22 €	32 850,00 €	3 311 824,22 €
6218*	Autre personnel extérieur	10 000,00 €	-4 100,00 €	5 900,00 €
6331	Versement mobilité	16 120,20 €	-500,00 €	15 620,20 €
6332	Cotisations FNAL	10 031,72 €	-300,00 €	9 731,72 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG	38 120,55 €	-1 350,00 €	36 770,55 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 765 842,72 €	-41 200,00 €	1 724 642,72 €
64131	Rémunérations	431 444,99 €	-37 700,00 €	393 744,99 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	369 291,42 €	-15 800,00 €	353 491,42 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	524 154,79 €	-15 400,00 €	508 754,79 €
6454	Cotisations aux Assedic	15 093,28 €	-1 100,00 €	13 993,28 €
6488	Autres (Personnel mis à disposition)	5 000,00 €	150 300,00 €	155 300,00 €

*Rappel : Ligne concernée par les dépenses relatives à la programmation culturelle

Dans la section dépenses de fonctionnement, il convient d'inscrire au compte 673 des crédits supplémentaires d'un montant de 449 342,04€, en raison de l'impératif de l'équilibre budgétaire tout en maintenant la sécurité financière pluriannuelle du syndicat mixte, notamment afin de couvrir le besoin de fonds de roulement :

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
67	CHARGES SPECIFIQUE	310 917,58 €	449 342,04 €	760 259,62 €
673	Titres annulés	310 917,58 €	449 342,04 €	760 259,62 €
	Total des charges financières et spécifiques	310 917,58 €	449 342,04 €	760 259,62 €

Considérant les recettes de fonctionnement, avec l'application de la nouvelle tarification des interventions hors les murs (collèges, écoles, structures petite enfance), une augmentation prévisionnelle de 44 787,00 € des recettes est envisagée, sous réserve du maintien du nombre de ces interventions.

Il convient de procéder à la modification suivante :

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
70	PROD.SERVICES	280 998,39 €	44 787,00 €	325 785,39 €
7062	Redevances à services à caractères culturels	276 498,39 €	44 787,00 €	321 285,39 €

Concernant les recettes relatives aux des droits d'inscription, une baisse potentielle de 39 750€ est prévue, en lien avec la baisse globale des 15% d'heures d'enseignement ; il convient d'inscrire – 39 750€ sur le compte 74 888 (chapitre 14).

Considérant l'application de l'article 13.1 des statuts du Syndicat mixte, à savoir la prise en charge par le Département à hauteur de 56% et des collectivités et groupements à hauteur de 44% du reste à financer après déduction des participations des familles, le montant des contributions statutaires des collectivités membres pour l'année 2024 est de 2 671 019,85€.

La contribution du Département s'élève à 1 497 490,59€.

Considérant le maintien de la contribution de la commune de Pont-de-Salars à hauteur de 1635,91 €, approuvé en séance.

La contribution des collectivités s'élève à 1 173 529,26€, répartie comme suit :

CC des Causses À l'Aubrac	43 534,19 €
CC du Plateau de Montbazens	31 768,19 €
CC Monts, Rance et Rougier	52 946,99 €
CC du Pays Rignacois	35 297,99 €
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	15 295,80 €
CC Comtal Lot et Truyère	154 134,57 €
CA Rodez Agglomération	470 639,90 €
CC Aubrac et Carladez	58 829,99 €
Millau	181 196,36 €
Villefranche-de-Rouergue	71 772,58 €
Saint Affrique	56 476,79 €
Pont-de-Salars	1635,91€

Ces montants viennent en remplacement des contributions statutaires telles que votées par le Comité Syndical le 26 mars 2024 (délibération n°2024-04).

Déposé en
Préfecture le

Concernant le chapitre 74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS, il convient de procéder à l'inscription des modifications suivantes :

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 889 764,81 €	431 505,04 €	3 321 269,85 €
7473	Participation département	1 267 500,00 €	229 990,59 €	1 497 490,59 €
74741	Participation communes membres	266 361,78 €	44 719,86 €	311 081,64 €
74751	Participation GFP de rattachement	665 903,03 €	196 544,59 €	862 447,62 €
74888	Autres	560 000,00 €	-39 750,00 €	520 250,00 €

Considérant que le Chef de Service de gestion comptable de Rodez n'a émis aucune observation concernant la décision modificative présentée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus et annexée à la délibération.

Autorise Madame la Présidente à solliciter le versement des contributions statutaires auprès des collectivités membres selon les modalités indiquées ci-dessus.

Sens des votes :

Pour : 23

Abstention : 0

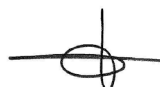
Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente



Dominique GOMBERT

ANNEXE 1 - Délibération 2024-15

Projet de Décision Modificative_BP 2024

Section Fonctionnement- Dépenses

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	368 900.00 €	-5 900.00 €	363 000.00 €
6132	Locations immobilières	1 000.00 €	-1 000.00 €	0.00 €
61358	Autres locations mobilières	10 000.00 €	-2 500.00 €	7 500.00 €
6238	Publicité, publications	1 500.00 €	-1 200.00 €	300.00 €
6247	Transports collectifs	3 000.00 €	-1 200.00 €	1 800.00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	3 278 974.22 €	32 850.00 €	3 311 824.22 €
6218	Autre personnel extérieur	10 000.00 €	-4 100.00 €	5 900.00 €
6331	Versement mobilité	16 120.20 €	-500.00 €	15 620.20 €
6332	Cotisations FNAL	10 031.72 €	-300.00 €	9 731.72 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG	38 120.55 €	-1 350.00 €	36 770.55 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 765 842.72 €	-41 200.00 €	1 724 642.72 €
64131	Rémunérations	431 444.99 €	-37 700.00 €	393 744.99 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	369 291.42 €	-15 800.00 €	353 491.42 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	524 154.79 €	-15 400.00 €	508 754.79 €
6454	Cotisations aux Assedic	15 093.28 €	-1 100.00 €	13 993.28 €
6488	Autres (Personnel mis à disposition)	5 000.00 €	150 300.00 €	155 300.00 €
67	CHARGES SPECIFIQUE	310 917.58 €	449 342.04 €	760 259.62 €
673	Titres annulés	310 917.58 €	449 342.04 €	760 259.62 €
	Total des charges financières et spécifiques	310 917.58 €	449 342.04 €	760 259.62 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 981 403.31 €

476 292.04 €

4 457 695.35 €

Section Fonctionnement- Recettes

		BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 218 073.20 €	476 292.04 €	3 694 365.24 €
70	PROD.SERVICES	280 998.39 €	44 787.00 €	325 785.39 €
7062	Redevances à services à caractères culturels	276 498.39 €	44 787.00 €	321 285.39 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 889 764.81 €	431 505.04 €	3 321 269.85 €
7473	Participation département	1 267 500.00 €	229 990.59 €	1 497 490.59 €
74741	Participation communes membres	266 361.78 €	44 719.86 €	311 081.64 €
74751	Participation GFP de rattachement	665 903.03 €	196 544.59 €	862 447.62 €
74888	Autres	560 000.00 €	- 39 750.00 €	520 250.00 €
	EXCEDENT REPORTE			763 330.11 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 981 403.31 €	476 292.04 €	4 457 695.35 €

Section investissement

	BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
Dépenses	54 018.97 €	0.00 €	54 018.97 €
Recettes	54 018.97 €	0.00 €	54 018.97 €

	BP 2024	DM 2024	BP+DM 2024
BUDGET GENERAL	4 035 422.28 €	476 292.04 €	4 511 714.32 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision Modificative Budget 2024

Date de décision: 17/09/2024

Date de réception de l'accusé 01/10/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240917_15

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20240917-20240917_15-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-25120098600056-012017-DM1-2024-01102024000000.xml

(99_BU-012-251200986-20240917-20240917_15-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2024_15_DM_BP_2024.pdf (70_DE-012-251200986-20240917-

20240917_15-BF-1-1_2.pdf)

Délibération DM 1